

Ministry of Education
Early Learning Division

Mowat Block, 24th floor
900 Bay St.
Queen's Park Toronto ON
M7A 1L2

Ministère de l'Éducation
Division de l'apprentissage
des jeunes enfants

Édifice Mowat, 24^e étage
900, rue Bay
Queen's Park Toronto ON
M7A 1L2



2012: ELCC8

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES :

Administratrices et administrateurs généraux, GSMR/CADSS
Directrices et directeurs généraux/commissaires, GSMR/CADSS
Gestionnaires des services à l'enfance, GSMR/CADSS

EXPÉDITEURS :

Pam Musson
Directrice, Direction de la mise en œuvre des programmes
d'apprentissage et de garde des jeunes enfants
Division de l'apprentissage des jeunes enfants
Ministère de l'Éducation

Rupert Gordon
Directeur, Direction des politiques et des programmes d'apprentissage
et de garde des jeunes enfants
Division de l'apprentissage des jeunes enfants
Ministère de l'Éducation

Andrew Davis
Directeur, Direction de l'analyse et de la responsabilité financières
Division des opérations et des finances de l'éducation élémentaire
et secondaire
Ministère de l'Éducation

DATE :

Le 10 juillet 2012

OBJET :

**Nouveau financement 2012 de services de garde d'enfants :
Fonds de transition pour le fonctionnement et les
immobilisations, immobilisations mineures pour la santé et la
sécurité, et financement de capacité pour appuyer la
transformation**

Comme vous le savez peut-être, le 27 juin 2012, le gouvernement a fait paraître un document de travail intitulé *Modernisation des services de garde en Ontario* en vue d'entamer une conversation qui aidera l'Ontario à mettre sur pied un réseau de services de garde et d'apprentissage accessible, coordonné et de meilleure qualité pour tous les enfants. Ce document porte sur l'investissement que le gouvernement a récemment fait dans les services de garde d'enfants, tel qu'annoncé le 20 avril 2012 dans le cadre du budget de 2012. L'impact de la mesure sur le plan budgétaire correspond à un total de 90 millions de \$ en 2012-2013, 68 millions en 2013-2014 et 84 millions en 2014-2015. Ces investissements viendront appuyer la modernisation du secteur de la garde d'enfants sur les trois années à venir en stabilisant et

en transformant le système actuel à mesure que les exploitants de services de garde d'enfants s'adapteront à la mise en œuvre du Programme de la maternelle et du jardin d'enfants à temps plein. La présente note de service a pour objet de vous renseigner sur les nouveaux investissements pour l'année contractuelle 2012.

Ce financement vient s'ajouter à nos investissements en cours à l'appui du secteur de la garde d'enfants et de la mise en œuvre de la maternelle et du jardin d'enfants à temps plein, qui comprennent les 12 millions de dollars en immobilisations pour la transition sur les cinq années à venir pour aider les garderies sans but lucratif à faire les aménagements et rénovations nécessaires pour accueillir des enfants plus jeunes. Ce financement vient également s'ajouter au financement de stabilisation qui s'accroîtra annuellement jusqu'à atteindre la somme de 51 millions de dollars dès la pleine mise en œuvre de la maternelle et du jardin d'enfants à temps plein, cette somme étant conçue pour aider les garderies à mesure que les enfants âgés de quatre et de cinq ans passent au programme à temps plein. Cet investissement amène la somme que le gouvernement s'est engagé à consacrer au secteur de la garde d'enfants à plus de 1 milliard de dollars, ce qui représente une augmentation de 90 p. 100 depuis 2003-2004.

Cet investissement représente l'étape suivante dans l'engagement du gouvernement à soutenir les services de garde d'enfants et à créer un système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants plus intégré et homogène. Les fonds peuvent être utilisés aux fins suivantes :

- aider à stabiliser les frais que les parents doivent verser pour les services de garde d'enfants;
- éviter la fermeture de garderies et appuyer les places subventionnées existantes afin que les parents sachent qu'ils peuvent compter sur des services de garde;
- augmenter la qualité et la responsabilité des milieux de garde d'enfants agréés;
- contribuer au réaménagement de services de garde d'enfants communautaires afin de desservir des enfants plus jeunes.

Tel que signalé dans le document de travail, le gouvernement reconnaît que le financement de la garde d'enfants doit être transparent et éclairé par les faits et l'expérience en vue de garantir une approche plus cohérente, l'accessibilité pour les familles et la qualité pour les enfants et les exploitants des services de garde. La création d'une nouvelle formule de financement augmentera la transparence et permettra d'allouer les fonds en fonction d'une évaluation des besoins actuels. Dans les mois à venir, le gouvernement travaillera avec ses partenaires pour chercher des occasions de moderniser le système de garde d'enfants de l'Ontario afin de mieux répondre aux besoins des enfants et des familles. Ce faisant, il veillera à respecter les engagements pris lors des consultations aux termes du protocole d'entente conclu entre l'Association des municipalités de l'Ontario (AMO) et la province de l'Ontario, ainsi que le Toronto-Ontario Cooperation and Consultation Agreement (TOCCA).

De nouveaux fonds pour l'année civile 2012 sont en train d'être fournis sous forme de sommes ponctuelles en attendant l'adoption d'une nouvelle formule de financement pour les services de garde d'enfants. Ces versements ponctuels sont conçus pour donner le plus de marge de manœuvre possible aux gestionnaires des services afin qu'ils puissent mieux répondre aux besoins pressants du secteur de la garde d'enfants de leurs collectivités respectives lors de cette année contractuelle.

Nouveaux investissements – Fonds de transition pour immobilisations et fonctionnement

Le Ministère est heureux d'annoncer un financement d'appoint qui vient s'ajouter à votre allocation Transition - Immobilisations pour la troisième année qui vous est offert pour aider les garderies sans but lucratif partout dans la province à entreprendre des réaménagements et rénovations en vue d'accueillir des enfants plus jeunes. Ce financement est décrit sous le code détaillé A713 « rajustements (AGJE8) » dans l'annexe budgétaire ci-jointe.

Le Ministère est également en train de fournir un financement complémentaire Transition – Fonctionnement en vue d'aider les garderies de la province à faire la transition à mesure que l'on procède à la troisième année de mise en œuvre de la maternelle et du jardin d'enfants à temps plein. Cette allocation est décrite sous le code détaillé A661 « rajustements (AGJE8) » dans l'annexe budgétaire ci-jointe.

Immobilisations mineures pour la santé et la sécurité

Le Ministère est également heureux d'annoncer un financement pour les besoins d'immobilisations mineures au chapitre de la santé et de la sécurité en vue d'aider les garderies agréées qui ne sont pas conformes (ou qui risquent de ne pas se conformer) aux exigences de la *Loi sur les garderies*. Ces ressources aideront à empêcher la fermeture de garderies pour des motifs de non-conformité à la *Loi sur les garderies* et à ses règlements connexes.

Ce financement est décrit sous le code détaillé A375 « rajustements (AGJE8) » dans l'annexe budgétaire ci-jointe.

Financement de capacité pour appuyer la transformation

Le Ministère est également en train de fournir un financement ponctuel aux GSMR/CADSS pour soutenir et faciliter la transformation de la garde d'enfants au sein de leurs collectivités. Il s'agit d'aider les garderies agréées sans but lucratif à défrayer les coûts liés aux frais juridiques et de consultation d'experts pour la transformation, fusion et consolidation d'exploitants, les coûts de réinstallation dans les écoles, ainsi que les coûts de technologie de l'information liés à leurs activités administratives et professionnelles.

Le financement est décrit sous un nouveau code d'identification A412 « rajustements (AGJE8) » dans l'annexe budgétaire ci-jointe.

Financement temporaire – 2013

Le nouvel investissement pour l'exercice 2012-2013 comprend une somme ponctuelle de 50 millions de dollars qui a pour objet d'atténuer les possibles effets de la nouvelle formule de financement sur les divers GSMR/CADSS, en réduisant pour certains d'entre eux les diminutions qui pourraient découler de la redistribution des fonds, à mesure que la nouvelle formule est adoptée.

Ce financement sera alloué aux GSMR/CADSS en 2013 et fera partie des documents accompagnant le contrat de services de garde d'enfants, sous réserve de la mise en œuvre d'une nouvelle formule de financement en matière de garde d'enfants.

Entente de services de garde d'enfants – Modification

La Direction de la mise en œuvre des programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants vous fera parvenir sous peu une modification à votre contrat de services de garde d'enfants pour 2012 reflétant les changements apportés à l'annexe budgétaire et aux descriptions des services pour les montants ponctuels, pour votre signature.

Objectifs des services contractuels

Il n'y aura pas de changement aux objectifs des services contractuels dans l'entente de service signée.

Les versements

Votre allocation au titre de la garde d'enfants pour 2012, qui comprendra les montants d'appoint pour les fonds de transition pour le fonctionnement et les immobilisations, le financement pour la santé et la sécurité et le financement de capacité pour appuyer la transformation, sera reflétée dans votre versement mensuel dans le mois suivant la réception de votre contrat de services dûment modifié. Le premier versement comprendra une somme rétroactive au mois d'avril 2012.

Lignes directrices

Les lignes directrices des pratiques opérationnelles de 2012 sont en train d'être modifiées afin d'inclure des règles plus souples à l'égard du financement ponctuel ainsi que des types de dépenses qui peuvent être effectuées à même ces fonds.

La version actualisée de ces lignes directrices ainsi que celles portant sur le financement pour la transition à la troisième année seront toutes deux affichées en ligne à l'adresse <http://faab.edu.gov.on.ca/CCGuidelinesFR.htm>.

Veillez communiquer avec votre conseillère en garde d'enfants pour toute question ou précision sur la présente note de service et le document ci-joint. Pour toute question à l'égard du calcul des versements, veuillez communiquer avec votre analyste financier.

Nous vous remercions de votre coopération et nous nous réjouissons à l'idée de poursuivre notre collaboration.

L'original signé par

Pam Musson

L'original signé par

Rupert Gordon

L'original signé par

Andrew Davis

CC : Jim Grieve, sous-ministre adjoint, Division de l'apprentissage des jeunes enfants,
ministère de l'Éducation

Gabriel F. Sékaly, sous-ministre adjoint, Division des opérations et des finances de
l'éducation élémentaire et secondaire, ministère de l'Éducation